

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 264

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après l'alinéa 77, insérer l'alinéa suivant :

« La France s'engage à mettre en place des droits d'inscriptions décents pour les étudiants étrangers, afin que les étudiants venant de pays en développement, et particulièrement ceux issus des 19 pays prioritaires de l'Aide publique au développement française, puissent bénéficier de ses structures en matière d'éducation supérieure et de recherche. La France accueille les étudiants étrangers dignement et leur garantit des moyens leur permettant de vivre dignement. Le plan «Bienvenue en France» est réformé en ce sens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place du plan « Bienvenue en France » augmentant de plus de 1500 % les frais d'inscription pour les étudiants hors Union européenne (2 770 € en Licence au lieu de 170 €; et 3 770 € en Master et Doctorat au lieu de 243 € et 380 €) ont fait beaucoup de dégâts et ont limité l'arrivée d'étudiants extra-européens issus de milieu relativement modestes. Cela permettait à ce que la France contribue à son niveau à l'éducation dans le monde et à diffuser sa culture, sa langue et ses manières de voir le monde. Cela était positif mais le Gouvernement actuel n'a pas jugé bon de maintenir cette tradition d'accueil. De ce fait, la culture d'accueil française n'est plus à la hauteur des ambitions affichées dans cette loi.